

-----o0o-----

**COMMISSION DE SUIVI DU
MECANISME DE TAXATION
DES PRODUITS PETROLIERS**

-----o0o-----

SECRETARIAT PERMANENT

-----o0o-----

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur la base des prix fournisseurs de février 2009, les prix indicatifs plafonds à la pompe des produits pétroliers sont fixés comme suit et applicables à compter du vendredi 13 février 2009 à partir de minuit (c'est à dire samedi 14 février 2009 à partir de zéro heure) :

Produits	Prix à afficher (F CFA / Litre)
Supercarburant sans plomb	635
Pétrole Lampant	450
Gas-oil	545
Distillat Diesel oil (DDO)	545
Fuel-oil	355
Gaz butane (kilogramme)	739
Jet A1	Libre

Il faut noter que le prix subventionné du kilogramme de gaz butane est de 320 F CFA. Par conséquent, le prix de vente de la bouteille de 2,75 kilogrammes est de **880 F CFA** et celui de la bouteille de 6 kilogrammes est de **1 920 F CFA**.

Bamako, le 13 février 2009

Pour la Commission
La Directrice Générale de l'ONAP
Secrétaire Permanent



Mme TAPO Touga NADIO
Chevalier de l'Ordre National

Ampliatiions :

- ORTM....pour large diffusion ;
- AMAP....pour large diffusion.